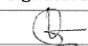









Nom	Prénom	Commune	Signature	Adresse mail
Gaboreau	Nadine	Thouars		nadine.gaboreau@orange.fr
BOISSON	Justine	Thouars		
FRANET	Lucas	Coulois		lucas190@orange.fr
FRANET	Evelyne	Chollet		
Geay	Marcel	Neuilly Bouin		
ABUILLON	Thierry	Thouars		
COUJEAUX	Christophe	Thouars		

Nom	Prénom	Commune	Signature	Adresse mail
Loupain	André	Thouars		

Mr Michel GANNE
Président de l'Association Sauvegarde Paysage en Bocage
3, Pouilly
79300 Saint Aubin Du Plain
Tél. : 0683130510
Mail : sauvegardepaysageenbocage@orange.fr

Je joins mes réflexions sur le projet éolien de Saint Aubin à titre personnel et aussi au titre de Président de l'association Sauvegarde Paysage en Bocage qui compte aujourd'hui plus de 30 adhérents

1- La société est elle fiable ?

WKN est une société multinationale allemande qui se dit experte promoteur en éolien. Elle a notamment conduit le projet de Coulonges Thouarsais, Noiterte, ...de 18 éoliennes en 2011. Sur ce site, après bien des démarches, un arrêté préfectoral n°5992 du 16 juillet 2018 sommais l'exploitant du parc de se mettre en règle au niveau bruit → **donc les études n'étaient pas correctes**

2- Communication :

Aucune information de la population entre mars 2015 et juillet 2018
Suite à l'installation du mât de mesure, les riverains et une partie de la population s'interrogent sur ce projet → le flyer d'information arrive dans les boîtes aux lettres après cette installation.
A titre personnel, j'ai interrogé Mme le Maire sur le positionnement de ces éoliennes (j'avais été interpellé par des riverains pensant que j'avais donné mon consentement à ce projet).
Réponse de Mme le Maire : "je ne sais pas, ja n'ai pas d'information sur ce sujet"
Autre question : quels sont les propriétaires qui ont donné leur accord : pas de réponse non plus de Mme le Maire.
Après quelques échanges, j'ai pu lui expliqué que les propriétaires concernés n'habitaient pas la commune. Les propriétaires résidant à St Aubin ayant tous refusé.
On peut lire page 13 de la réponse à la MRAE, "La sélection de la zone d'étude sur la commune de Saint-Aubin-du-Plain a été faite en accord avec les élus de Saint-Aubin-du-Plain. En effet, plusieurs secteurs potentiels ont été écartés afin de privilégier le secteur d'étude du présent projet"

La concertation a-t-elle eu lieu entre la société et Mme le Maire ou Mme Le Maire n'a-t-elle pas dit la vérité

Je demande donc à Mr le Commissaire enquêteur de vérifier ce point. Si les propos de la société n'étaient pas exacts, on peut mettre en doute tous les autres engagements cités dans ce dossier.

Dans les jours qui ont suivi plusieurs autres personnes habitant la commune se sont étonnées de n'avoir aucune information et ont souhaité se regrouper pour réagir à ce projet → l'association "Sauvegarde Paysage en Bocage" a été créée.

Nous avons souvent demandé une réunion d'information → toujours refusée.
A plusieurs autres reprises, j'ai contacté Mme Le Maire et toujours la même réponse → pas de nouvelles de la société sur l'avancement du projet.
Jusqu'à mars 2020 ou la société a présenté son projet au conseil municipal.

Une permanence a été assurée par WKN pour informer la population en septembre 2021
Peu de documents étaient mis à notre disposition, seule une carte précisant le lieu d'implantation était disponible.

Les personnes qui y sont allées ont appris des choses très intéressantes mais pas rassurantes de la part de la société WKN :

- exemples : -le béton n'est pas polluant car composé uniquement de sable et d'eau (c'est solide?)
- en voiture on ne voit pas les éoliennes car on regarde la route (ah bon)
- on va peut être tuer quelques oiseaux mais les voitures en tuent plus (quel raisonnement)
-...

La Covid ne doit pas être une excuse pour ne pas faire de réunion d'informations. Bien d'autres réunions ont eu lieu sur la commune pour d'autres sujets lors de ces 3 dernières années.

3 - Acceptabilité des habitants

On ne peut pas dire que la population locale accepte ce projet :

- les propriétaires habitant la commune ont **tous** refusé le projet
- une association contre ce projet a été créée
- une pétition (sans porte à porte) a été signée par une centaine de personnes de St Aubin, Chambrouet, Noirlieu, Voulmentin , La Coudre.

4- La situation géographique

Les éoliennes seront implantées à proximité de nombreux hameaux situés tout autour (N-E-S-O)

- Le Grand Villeneuve	560 m de E3		
- Beauvais	560 m de E3		
- Bois Roux	560 m de E3	614 m de E2	647m de E1
- Champagne	575 m de E1		
- Champagne élevage avicole	380 m de E1		
- Le Petit Villeneuve	596 m de E3		
- L'Hôpiteau	598 m de E3		
- La Lucie	701 m de E1		
- Les Rainières	708 m de E2	778 m de E3	
- La Picaudière	710 m de E3		
- Pouilly	766 m de E1		

Il convient d'ajouter que les premières maisons du bourg de St Aubin du Plain et de Chambrouet ne sont qu'à 1km.

Bien sûr, ces hameaux sont situés à plus de 500 m des mâts, mais si vous ajoutez les pales de 69m, la distance n'y est plus.

Remarque: **Bois Roux aurait les 3 éoliennes à moins de 650m ce n'est pas acceptable.**

Une école maternelle et primaire se situe à 1km en vue directe sur E1 quel impact ? Vue, bruit, ondes. L'étude ne le mesure pas.

5 – Bruit

Les études qui ont été faites sont partielles puisque certains points ont été de courte durée (1jour). Pourquoi ?

Les études révèlent un impact sonore sur de nombreux hameaux voir pages 447 à 460

7 - Paysage et milieu naturel.

Le projet va détruire 12 541 m² de terres agricoles soit l'équivalent d'environ 100 maisons d'habitation.

Le projet va détruire 5 046 m² de zones humides ; une zone humide détruite ne se recrée pas
Les chemins d'accès seront tous créés aucun n'est déjà présent.

Ce projet va accentuer la pression éolienne sur le secteur : 85 éoliennes sont déjà montées ou en cours d'instruction dans un rayon de 20 km.

Le descriptif de l'implantation du parc éolien m'interroge.

- il est indiqué que les interdistances entre les éoliennes sont homogènes 485 m entre E1 et E2, 409 m entre E2 et E3 → donc c'est faux.
- elles sont implantées dans le même axe que les autres parcs éoliens → quand on regarde la carte des parcs éoliens c'est plutôt le contraire, elles sont perpendiculaires au parc de la Fraignaies et au parc de Coulonges Noirterre
- elles sont implantées de manière linéaire : pour moi ce n'est pas du tout linéaire (voir le plan).

8 – Photomontages.

Les photomontages ne reflètent pas la réalité, quelques exemples :

- *La Maison Rouge* (page 69) : l'éolienne E1 est cachée en grande partie par une haie alors que quelques mètres plus loin la vue est complètement dégagée et dévoilera l'éolienne quasi dans son ensemble.
- *Pouilly* (page 49) : l'éolienne E1 est cachée par un arbre isolé exactement dans l'axe de la photo : quel hasard!! photo prise à l'écart des habitations alors que plusieurs maisons ont leur façade orientée directement vers le parc éolien. De plus la hauteur du mât de mesure apparaît plus grande que le mât de l'éolienne E1, alors que celle-ci fait 12 m de plus et est située plus en hauteur.
- *Champagne* (page 57) : photo prise le long d'un chemin de terre complètement à l'écart du lieu de vie de plusieurs foyers. Plusieurs maisons là aussi seront en vue directe sur E1.
- *Le grand Villeneuve* (page 61) : vue là encore cachée par un arbre isolé et prise à l'arrière de la maison. Quel sera l'impact avec vue de la façade.

Selon VENATHEC, page 220, les dépassements réglementaires se situent à des vitesses de vent comprises entre 5 et 7m/s et le SRE de l'ancienne région Poitou Charentes indique une vitesse moyenne du vent de 6,5m/s au niveau de la zone du projet (page73) → **ce qui veut dire que les dépassements vont être fréquents**

6 – Faune.

Les études indiquent la présence importante de chiroptères dont une partie sera susceptible d'entrer en contact avec les pales.
Ont également été répertoriées 51 espèces d'oiseaux, dont 40 protégées.
La MRAE fait remarquer que les distances des mâts aux haies doivent être d'au moins 200 m, mais elles ne sont que de 25 à 58 m dans le projet ; que le diamètre du rotor ne doit pas être supérieur à 90 m, il est de 138 m dans le projet ; que la garde au sol doit être d'au moins 50 m, elle est de 41 m dans le projet. **La MRAE fait référence à l'accord Eurobats qui indique que ces distances doivent être mesurées à partir de la pointe des pales.**

7 – Paysage et milieu naturel.

Le projet va détruire 12 541 m² de terres agricoles soit l'équivalent d'environ 100 maisons d'habitation.
Le projet va détruire 5 046 m² de zones humides ; une zone humide détruite ne se recrée pas.
Les chemins d'accès seront tous créés aucun n'est déjà présent.

Ce projet va accentuer la pression éolienne sur le secteur : 85 éoliennes sont déjà montées ou en cours d'instruction dans un rayon de 20 km.

Le descriptif de l'implantation du parc éolien m'interroge.

- il est indiqué que les interdistances entre les éoliennes sont homogènes 485 m entre E1 et E2, 409 m entre E2 et E3 → donc c'est faux.
- elles sont implantées dans le même axe que les autres parcs éoliens → quand on regarde la carte des parcs éoliens c'est plutôt le contraire, elles sont perpendiculaires au parc de la Fraignaises et au parc de Coulonges Noirterre
- elles sont implantées de manière linéaire : pour moi ce n'est pas du tout linéaire (voir le plan).

8 – Photomontages.

Les photomontages ne reflètent pas la réalité, quelques exemples :

- *La Maison Rouge* (page 69) : l'éolienne E1 est cachée en grande partie par une haie alors que quelques mètres plus loin la vue est complètement dégagée et dévoilera l'éolienne quasi dans son ensemble.
- *Pouilly* (page 49) : l'éolienne E1 est cachée par un arbre isolé exactement dans l'axe de la photo : quel hasard!! photo prise à l'écart des habitations alors que plusieurs maisons ont leur façade orientée directement vers le parc éolien. De plus la hauteur du mât de mesure apparaît plus grande que le mât de l'éolienne E1, alors que celle-ci fait 12 m de plus et est située plus en hauteur.
- *Champagne* (page 57) : photo prise le long d'un chemin de terre complètement à l'écart du lieu de vie de plusieurs foyers. Plusieurs maisons là aussi seront en vue directe sur E1.
- *Le grand Villeneuve* (page 61) : vue là encore cachée par un arbre isolé et prise à l'arrière de la maison. Quel sera l'impact avec vue de la façade.

3

- *Les Rainières* (page 73) : photo prise derrière le village, quel impact là aussi du côté opposé.
- *photo (page81)* : erreur de rue, c'est route de Champagne.
- *Bourg de St Aubin* (page 101) : encore beaucoup d'arbres pour cacher les éoliennes!!!
- *Voie Verte* (page113) : la photo aurait dû être prise du pn54 au niveau du lieudit "la Maison Neuve" beaucoup plus proche et avec une vue directe sur les éoliennes.
- *La Coindrie* (page129) : on devrait voir le parc éolien de Coulonges, Noirterre qui compte 18 éoliennes très visibles de ce point.

- Pas de photo des lieux de vie principaux de St Aubin, notamment rue de la Croix Bernier, des lotissements du Vieux Chêne, les Ouches, les Charmes d'où la vue sur les éoliennes sera forte.
- pas de photo de l'école ou pourtant l'impact visuel sera important.

Conclusion :

Ce projet présente de nombreux impacts négatifs qu'aura ce parc éolien auprès des riverains et habitants de St Aubin du Plain et de Chambrouet (Bressuire) ainsi que sur l'avifaune très présente sur ce site.

Ce projet n'a pas été présenté à la population et cette dernière n'a pas été concertée contrairement à ce qui est indiqué.

Les solutions adoptées par la société pour réduire l'impact sont le bridage pour le bruit et pour les chiroptères et avifaune : qui procède aux contrôles? et qui décide d'appliquer ce bridage ?->la société elle-même !! comment peut-on être juge et partie ? On peut douter de l'application de ce bridage.

Pour l'impact visuel, on va proposer de payer la plantation de haies pour se cacher alors que vivre à la campagne c'est vivre à l'extérieur avec vue sur la nature, d'ailleurs certains lotissements interdisent les clôtures trop hautes.

Comment croire à ce projet puisque la société ne sait même pas quelle sera la production de 24 à 40 gwh du simple au double!!! comment peut-on avec de tels chiffres dire que ça correspond à la consommation de 21 396 habitants (calculé avec 24 ou 40gwh?).

Au regard de tous ces éléments et d'une étude d'impact très minimisée, je demande au Commissaire enquêteur, en mon nom propre et au nom de l'association, **d'émettre un avis défavorable au projet.**

Pièces jointes : 11 pages de pétition

Annexes Parc éolien Saint Aubin du Plain

GANNE Marie Line
 3 Pouilly
 79300 SAINT AUBIN DU PLAIN
miineganne@wanadoo.fr

remarques sur l'enquête publique 3 éoliennes à Saint Aubin du Plain

Je me présente, j'habite depuis 41 ans à Pouilly, c'est un choix de ma part de vivre à la campagne. Il peut y avoir des inconvénients, nous n'avons pas de rue éclairée la nuit, nous n'avons pas de beau trottoir, mais nous profitons des ciels étoilés et des chants des oiseaux.
 J'ai eu à coeur de transmettre ce bien-être à mes enfants, et maintenant à mes petits enfants qui se font un plaisir de parcourir notre campagne, de construire des hôtels à insectes, de donner de la nourriture aux oiseaux en hiver et tout simplement de vivre au calme et calmement.

Je suis donc contre ce projet éolien.

Impact humain :

La distance réglementaire de 500 m est à mon sens trop faible. L'article L515-44 prévoit une distance minimale de 500 mètres entre **l'installation et les constructions à usage d'habitation**. Cette distance minimale n'a pas été revue, alors que la hauteur des éoliennes est passée de 100-130 mètres au début des installations à 180 (St Aubin du Plain) voire 238 mètres (voir projet Boussais). Selon l'étude pour Saint Aubin du Plain, la distance retenue est calculée à partir du mât. Pourquoi ne tient on pas compte des pales qui font partie intégrante de **l'installation** comme citée ci-dessus ? **La distance ne serait alors pas respectée, le projet ne pourrait donc pas aboutir.**

De plus, 15 parcs éoliens sont déjà en place dans un rayon de 20 km soit 85 éoliennes. Dans notre bocage cela représente combien de hameaux concernés par les nuisances. La campagne doit être protégée, c'est un lieu de repos pour les citadins dit on.

Certains ont dit dans leur commentaire, que peu de personnes étaient impactées. J'aimerais à croire que chaque personne a la même chance et les mêmes droits. Plus de 20 habitations sont à moins de 800 mètres du projet, et elles sont toutes autour du projet du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

L'impact sur les lieux recevant du public n'est pas traité dans l'étude. Pas de photomontage de l'école primaire, pas de photomontage du terrain de foot. Pas d'étude de bruit non plus. Aurait-on peu d'intérêt pour nos jeunes enfants ?

Même chose pour les nouveaux lotissements de la commune, aucune étude d'impact.

Impact sur la faune et la flore :

L'étude m'a appris que de nombreuses espèces d'oiseaux étaient encore présentes dans nos campagnes et on semble dédaigner leur intérêt.

Quant aux chauve souris, il est reconnu que ce projet les détruira. Devra-t-on à terme utiliser des pesticides pour venir à bout des moustiques ???